

21 novembre 2006



**Journée de rencontre organisée
dans le cadre de l'exposition :
« Mieux vaut l'art que jamais »,
les Centres d'Expression
et de Créativité s'expliquent**

* * *

Intervention de Fadila LAANAN
ministre de la Culture, de l'Audiovisuel
et de la Jeunesse de la Communauté française

* * *

Namur – 17h – Grand Manège – Rue Rogier 82

Contact:

Pascal Sac

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse
de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Direct : +32/(0)2/213.17.48

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : pascal.sac@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

Jusqu'ici, je n'avais pas encore eu l'occasion de rencontrer, rassemblés pour une occasion officielle, autant de représentants du secteur des Centres d'Expression et de Créativité (CEC).

C'est donc une joie pour moi de vous dire, aujourd'hui, combien l'expression et la créativité des personnes et des groupes sont pour moi une priorité globale au niveau de l'ensemble des politiques culturelles qui relèvent de mes compétences. Au-delà des CEC, j'attache une importance capitale à ce que les professionnels des milieux artistiques, écrivains, danseurs, plasticiens, architectes,... mènent des projets avec des publics les plus divers : les jeunes du quartier où ils sont implantés, les habitants, les apprenants, les malades hospitalisés, les personnes handicapées. Qu'ils mettent leurs compétences, leurs savoirs et leurs savoir-faire au service de tous. Qu'ils viennent en appui des animateurs des politiques de jeunesse, des Centres culturels, des organismes d'éducation permanente ou des bibliothèques, pour soutenir le développement de processus créatifs, tel est, à mon sens, un des enjeux sociétaux prioritaires à l'heure actuelle.

Dans un monde où les logiques néo-capitalistes mettent de plus en plus l'accent sur la compétition, la performance et le profit, partager des expériences de créativité artistique forte offre des moments magiques. Des moments de liberté dont vous savez mieux que moi combien ils sont essentiels dans la construction de nos identités, à la libération de nos imaginaires et à la rencontre des autres. La créativité modifie notre rapport à nous-mêmes, notre rapport au monde. La créativité n'a-t elle pas au final pour enjeu de nous rendre tous plus libres, de nous affirmer chacun en tant que sujet, porteur d'une parole singulière sur soi et sur le monde.

En cela, les processus d'expression créative rejoignent totalement les conclusions des Etats Généraux de la Culture que j'ai organisés au début de mon mandat. Comme cela a été réaffirmé, l'enjeu de la culture est l'émancipation de tous et particulièrement de ceux qui sont les plus fragilisés par la vie. Sachez que je partage vos objectifs et que je vous soutiendrai autant que je le peux dans la recherche de moyens nouveaux pour votre développement.

La créativité est une démarche, un processus mais c'est aussi un secteur, celui des Centres d'Expression et de Créativité. Au fil des ans depuis 1976, il s'est constitué, amplifié et a vraisemblablement contaminé le terrain culturel grâce à ses pôles d'excellence. Modeste, ce secteur occupe trop rarement l'avant-scène médiatique. Mais il poursuit son bonhomme de chemin avec une vision assez claire de ses enjeux : la formation continuée de ses animateurs ; la conservation des traces du travail réalisé et des processus mis en œuvre ; la mise en commun des expériences ; la fédération des énergies ; la professionnalisation des acteurs...

Depuis plus de deux ans, je me suis attelée à la refonte progressive des politiques culturelles en Communauté française car chacun s'accordait à penser que le moment était venu de redonner, sens et cohérence, à l'action publique. A cet égard, il me paraît nécessaire de réfléchir à une répartition équilibrée des lieux de culture en

Wallonie et à Bruxelles. Si jusqu'ici l'équipement culturel de nos régions dépendait du hasard des initiatives privées, il me paraît à présent nécessaire de réguler un tant soit peu cette offre de manière à ce que chacun, où qu'il vive, puisse bénéficier des missions de services publics de la culture dont vous êtes porteurs.

Oui, je le répète, la refonte des politiques culturelles à laquelle j'œuvre est bien motivée par une recherche de sens et de cohérence.

Mon objectif est de sensibiliser les professionnels de la culture à s'ouvrir davantage à de nouveaux publics, à tendre à toucher tous les publics. Je m'oppose fermement au discours réducteur qui établit des hiérarchies au sein de la culture entre la culture d'une « élite » et « du vulgum pecus » entre guillemets. Je m'y oppose, parce que je suis convaincue de ce que l'art et la culture interrogent le monde d'aujourd'hui ; et que cela nous concerne tous autant que nous sommes, pourvu que la médiation entre les œuvres et le public ait lieu.

C'est pourquoi, plus que jamais, je fais le choix de soutenir les Centres d'Expression et de Créativité. Je fais le choix de privilégier les processus créatifs que les CEC développent de manière à ce qu'un plus grand nombre d'individus et de groupes acquièrent les outils de leur épanouissement et d'une plus grande maîtrise de leur vie.

Depuis deux ans que j'occupe cette fonction, je ne suis pas restée les bras croisés à cet égard. La reconnaissance des CEC par la mise en oeuvre d'un décret spécifique figurait dans la Déclaration de politique communautaire adoptée par le Gouvernement de la Communauté française en tout début de législature. Les Etats Généraux de la Culture ont permis ensuite d'affiner cette intention.

Le décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des CEC est en discussion avec l'Administration – Madame Patricia Gérimont en l'occurrence – et avec les représentants de la Fédération Pluraliste des CEC. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de les remercier pour leur apport constructif et éclairé.

Il est prématuré encore de vous en livrer la teneur en détail, mais je puis toutefois vous informer que ce texte poursuit un objectif prioritaire : celui de la valorisation de la qualité des projets. La circulaire de 1976 a permis d'initier le mouvement. Elle reposait sur des critères essentiellement quantitatifs. Certes, le volume des activités sera un facteur pris en compte. Mais les critères fondamentaux qui justifieront la reconnaissance des CEC dans le nouveau décret et sur lesquels portera leur évaluation seront bel et bien d'ordre qualitatif.

Ceux-ci doivent évidemment être objectivés autant que faire se peut. Une grille les contenant a été élaborée. Elle devra permettre de manière souple mais cohérente de classer les CEC en catégories et de les subventionner en conséquence.

Mesdames, Messieurs,

Mon objectif est de faire aboutir prochainement ce texte réglementaire. D'ores et déjà, j'ai envoyé plusieurs signes positifs au secteur :

Tout d'abord, le passage du subventionnement en année civile alors qu'il se faisait anciennement en année culturelle. Cette mesure, prise l'an dernier, a permis d'accélérer de six mois le versement des subventions. Un geste appréciable, me semble-t-il.

Ensuite, j'ai entamé un refinancement progressif du budget des CEC. En effet, en deux exercices, j'ai réinjecté quelque **320.000** € en leur faveur.

Enfin, j'ai signé la reconnaissance d'une dizaine de nouveaux CEC et majoré le subventionnement d'un certain nombre, sur base des propositions qualitatives qui m'ont été soumises.

L'expression et la créativité occupent petit à petit, aujourd'hui, une place centrale dans les dispositifs culturels de la Communauté française.

C'est bien entendu une place qu'il faudra défendre. Les enjeux de l'expression et de la créativité me paraissent tels, à l'heure actuelle, qu'il serait illusoire de croire que n'importe quelle structure puisse y participer sans le respect d'un minimum d'exigences.

Mesdames, Messieurs,

Tel est le pari que je fais pour l'avenir : celui d'un secteur des CEC conforté, professionnalisé, riche d'une histoire, d'une mémoire et capable de porter haut et fort les enjeux de la créativité au cœur des politiques culturelles de la Communauté française.

Je vous remercie pour votre attention.

Fadila LAANAN